

Les curieux investissements d'un financier français

Par LAURENT LÉGER

ACTIONS HERMÈS DISPARUES Mais où s'est envolée l'immense fortune de Nicolas Puech, dont les actions ont servi à LVMH de tenter d'absorber le maroquinier de luxe en 2010 ? L'homme d'affaires Olivier Couriol, suspecté de s'en être approprié une partie, investit discrètement mais massivement dans un archipel paradisiaque au bout du monde.

S'il a emporté nombre de secrets dans sa tombe en se donnant la mort en juillet 2025, Eric Freymond laisse derrière lui de probables «coauteurs, complices, receleurs ou blanchisseurs», comme le suggèrent les avocats de l'héritier Hermès que le sulfureux financier a dépouillé de son immense fortune. L'incroyable disparition des 6 millions d'euros d'actions du groupe de luxe que détenait Nicolas Puech – une valeur de quelque 10 milliards d'euros au cours d'aujourd'hui –, évaporées par le talent machiavélique de Freymond, est au cœur d'une enquête ouverte à Paris pour «faux et usage», «tentative d'escroquerie en bande organisée» et «abus de confiance aggravée». Les titres en question ont permis à Bernard Arnault et à LVMH, dans un raid désormais inscrit dans l'histoire du luxe, de monter en 2010 au capital de son concurrent Hermès dans le but de l'absorber – en vain.

EAUX CRISTALLINES ET FAUNE EXOTIQUE

Si des hommes de loi – trois avocats et une notaire suisses – ont été les premiers à être mis en examen, les artisans présumés des montages financiers, par lesquels l'évaporation de la fortune de Puech et d'une poignée d'autres victimes a pu se faire, pourraient être les prochains à être convoqués. En première ligne : Olivier Couriol. Ce FrancoSuisse de 61 ans est installé aux Emirats arabes unis depuis 2006. Ex-banquier du Crédit suisse et ancien collaborateur de Freymond, il est présenté par certains comme son «partenaire» en affaires. Surtout, Couriol, en jonglant avec les sociétés offshore et les fonds d'investissement, semble se mouvoir avec aisance dans le monde de la finance grise. Puech soupçonne aujourd'hui que Freymond a dilapidé ses actions en les vendant sans son accord, et ses millions en les plaçant dans les fonds gérés par Couriol.

Dans une note versée au dossier en décembre par les avocats de Nicolas Puech, consultée par Libération, ces derniers chiffrent à la somme rondelette de «115 millions d'euros» envolés entre 2014 et 2022 des comptes de leur client vers la société émiratie Noor Capital, une boîte «opérée» par Olivier Couriol. Cette structure a été créée avec un ancien ministre d'Abou Dhabi et dispose d'une licence bancaire. Les avocats réclament dans leur note la mise en cause de Couriol et de la société pour «escroquerie commise en bande organisée» et l'extension de l'information judiciaire parisienne aux faits commis aux Emirats arabes unis et au Canada à partir de 2014.

Mais les sommes en question pourront-elles être récupérées un jour ? Selon nos informations, Olivier Couriol investit massivement depuis 2019 au bout du monde : à Palawan, une île paradisiaque des Philippines, au confluent de la mer de Chine et de la mer des Philippines. Une langue de terre constituée de plusieurs îlots, dont celui de Coron, au nord, fréquentée par les touristes qui viennent chaque année plonger dans les eaux cristallines, profiter de magnifiques plages, de la flore luxuriante et de la faune exotique.

«IL Y A UN TOUR DE PASSE-PASSE LÀ»

C'est ici que l'ex-acolyte du gestionnaire de fortune indélicat a acquis des propriétés. Les témoins sollicités par Libération évoquent des fortunes dépensées sur place en dollars par le financier pour bâtir des maisons et tracer des routes. Un terrain de 4 hectares a été acquis, au bord de l'eau, pour «ouvrir un resort», se dit-il dans le coin. Une vaste maison agrémentée de larges baies vitrées avec vue mer à couper le souffle, disposant de deux piscines, est sortie de terre. Non loin, d'autres bâtisses ont également été édifiées après que la forêt a été défrichée.

Avec une poignée de parcelles acquises un peu plus au nord, ainsi qu'une autre plus au sud, à une quinzaine de minutes en voiture, Couriol détiendrait une demi-douzaine de biens à Palawan. Selon nos informations, en arrivant aux Philippines il aurait voulu acheter une île, mais les tribus locales s'y seraient opposées. Un agent immobilier chargé de commercialiser des îlots proches de Palawan vantait en 2021 sur Internet les «centaines d'espèces de poissons» nageant dans les eaux «les plus claires de la planète». Aux Philippines, on peut s'offrir une île bordée de sable fin pour quelques centaines de milliers d'euros... C'est en février 2019, selon les documents du registre du commerce des Philippines consultés par Libération, qu'Olivier Couriol a créé une société destinée à acquérir des biens immobiliers et à opérer hôtels et resorts : Camanga Best Island Inc, enregistrée dans la banlieue de Manille. Au début, le financier s'affiche officiellement administrateur et propriétaire de 10 % du capital de cette holding. La loi aux Philippines interdit aux étrangers et aux sociétés détenues à plus de 40 % par des non-Philippins d'acquérir des biens immobiliers dans l'archipel, nous précise l'ambassade des Philippines en France. Dans les derniers documents publiés au registre du commerce en janvier, Olivier Couriol a été remplacé au conseil d'administration par son fils, Louis, basé lui aussi à Abou Dhabi. Sur le papier, ce dernier apparaît comme propriétaire de 40 % des actions de la société, dont les modestes comptes publiés au registre du commerce ne semblent pas refléter en tout cas l'intense activité de construction visible sur le terrain.

Qui est le vrai propriétaire de la société ? Les Couriol père et fils ont-ils recours à des prête-noms pour les aider à détenir des biens dans ce lointain archipel ? Une certaine Mylene P. apparaît comme «chairwoman» de la société, et trois autres Philippines, portant le même nom de famille qu'elle, constituent le reste des administrateurs. Un cabinet d'avocats de Manille, Picazo Law, sert de secrétaire au conseil d'administration. Les documents de Camanga Best Island révèlent que des terrains de 9 978 m² et de 33 702 m² ont été acquis en bord de mer, dans le ressort de la municipalité de Busuanga.

Comme le montrent les photos dénichées par Libération, prises par des visiteurs au bord de la piscine ou dans le salon, Olivier Couriol semble profiter des lieux comme chez lui... Deux ans avant que soit créée la boîte aux Philippines, la société Noor Capital avait récupéré, en avril 2017, 200 000 actions Hermès, prélevées sur les 6 millions dont Nicolas Puech avait hérité. Soit, au cours de Bourse de l'époque, quelque 90 millions d'euros. Par quel habillage juridique ces titres ont-ils pu atterrir aux Emirats ? L'enquête menée à Paris a permis de retrouver un ordre de transfert à destination de Noor Capital, signé de Nicolas Puech et

portant la mention «bon pour accord» mais non daté, ainsi qu'un courrier «demandant le transfert au profit d'Eric Freymond», notent les juges qui soumettent les documents à Nicolas Puech, le 23 septembre, lors d'une audition comme partie civile. Mais l'intéressé avoue tomber des nues, suspectant de faux documents.

«Il y a un tour de passe-passe là, leur répond Puech. Ce n'est pas possible que j'aie voulu faire cadeau de 200 000 titres Hermès à Eric Freymond. Je ne vois pas pourquoi j'aurais fait ça.» Les magistrats n'ont pas trouvé trace de contrepartie financière à ces 200 000 actions, qui semblent être arrivées gratuitement dans les livres de la société émiratie. Grâce à l'entremise d'Eric Freymond, Noor Capital a également reçu en quatorze virements, entre août 2014 et septembre 2019, plus de 26 millions d'euros, engloutis dans des fonds d'investissement ultra-risqués gérés par Couriol. Selon d'autres documents datant de 2021, Eric Freymond avait assuré avoir investi la «majeure partie» de sa fortune à Abou Dhabi via Noor Capital ; et sa femme, elle, y aurait disposé à cette date d'un patrimoine de plus de 43 millions d'euros (l'avocat de Caroline Freymond, Samy Tabet, n'a pas souhaité s'exprimer sur ce point). Une autre société proche de Freymond et de Couriol, installée au Canada et spécialisée dans la recherche et l'exploitation d'hydrogène au Mali, a elle reçu 25,8 millions d'euros tirés des comptes de l'héritier floué.

PLACEMENT DANS L'ÉNERGIE, DANS L'OR OU L'HYDROGÈNE

C'est le 22 avril 2021 que Nicolas Puech a commencé à recevoir les premières alertes sur les manœuvres de son gestionnaire de fortune. Ce jour-là, le descendant du fondateur d'Hermès reçoit une lettre de sa banque de Genève, Lombard Odier, qui lui signale qu'elle souhaite que son portefeuille d'investissements soit liquidé ou transféré ailleurs.

Que se passe-t-il ? La banque argumente : son portefeuille, qui comporte surtout des hedge funds (des fonds ultra-risqués, parfois rentables), a pour «principal intervenant monsieur Olivier Couriol», et elle ne veut plus avoir affaire à lui. Couriol vient en effet d'être condamné dans une affaire de détournements de fonds au sein d'une autre banque, relate encore le courrier adressé à Puech, qui mentionne que le site d'information Gotham a publié un article à ce sujet. Le site a révélé en effet, le 18 novembre 2020, qu'une ordonnance pénale du Ministère public de Genève a infligé à Couriol, deux semaines avant, une amende avec sursis pour «faux dans les titres» et «blanchiment d'argent.»

«Nous vous invitons à procéder sans tarder à votre propre évaluation de ces investissements», écrit de surcroît Lombard Odier, pressentant que les dizaines de millions d'euros placés dans ces fonds ultra-risqués ont fondu comme neige au soleil. Mais Puech ne réagit que l'année suivante, après s'être rendu compte qu'une donation qu'il avait ordonnée en faveur d'un proche n'a pas été effectuée, contrairement à ce que lui assure alors Eric Freymond... Aujourd'hui, Puech maintient qu'il ne voulait absolument pas vendre ses titres Hermès et n'avait pas conscience, dit-il, que les investissements effectués par Freymond, grâce à Couriol, étaient susceptibles de disparaître. Il s'agissait surtout de placements dans l'énergie, dans l'or ou dans l'hydrogène, mais qui ont été estimés par les juges comme «illiquides [quasiment invendables, en jargon financier, ndlr] ou sans valeur», rendant impossible la récupération des sommes placées. «J'ai signé de nombreux actes et de nombreux papiers, quelques fois pendant des après-midi entières où il y avait des quantités énormes de papiers que je ne pouvais pas vérifier», a expliqué Puech aux magistrats pour justifier le fait que sa signature a pu être utilisée pour un usage dont il n'avait pas pleinement conscience. «Je sais que nombreux ont été ceux qui se sont enrichis sur mon dos» ... Olivier Couriol n'a pas répondu aux

sollicitations de Libération, tout comme son avocat, Benoit Chabert, ainsi que la société Noor Capital. Hasard du calendrier, le financier est attendu, en octobre, sur le banc des prévenus au tribunal judiciaire de Marseille. Dans cette affaire qui n'a rien à voir avec la saga Hermès, il sera jugé pour le «blanchiment en bande organisée» de la somme de 20 millions d'euros au profit d'un homme d'affaires corse. Bien qu'ayant contesté les faits pendant l'instruction, il se retrouvera sur le banc des prévenus aux côtés une poignée d'autres hommes d'affaires et de deux banques. •

En avril 2021, le descendant du fondateur d'Hermès reçoit une lettre de sa banque de Genève, Lombard Odier, qui lui signale qu'elle souhaite que son portefeuille d'investissements soit liquidé ou transféré ailleurs.